



Society Canadienne des Technologues en Cardiologie

SCTC Standards pour les unités d'éducation permanente (CEU)

En vigueur 1 janvier 2023

Section 1: *Formation académique* - Concernant la SCTC et des programmes accrédités de technologie en cardiologie

1a	Réussir l'examen de certification de la SCTC	10 CEUs
1b	Réussir des autres examens relié à la cardiologie (c.à-d. IBHRE, ARDMS, CARDUPS, CVT, etc.)	5 CEUs
1c	Éducation formelle / cours d'un programme accrédité ⁶	5 CEUs par cours/1 cours par an

Section 2: *Éducation permanente & Formation* –Relatif à la participation à des conférences de cardiologie, des séminaires et d'ateliers, à l'éducation complémentaire, la recherche, des présentations.

2a	Publication d'un article/projet de recherche en cardiologie	Auteur principal 10 CEUs, Coauteur 5 CEUs
2b	Précepteur clinique 1 - Programme de technologie en cardiologie ⁷	1 CEU par 7.5 heures/max 5 par an
2c	Précepteur clinique 2 - Autres étudiants paramédicaux ⁷	0.5 CEU par 7.5 heures/max 5 par an
2d	Opportunités d'apprentissage – Des conférences, séminaires, webinaires, Inservices, vidéos, études sur l'internet, des articles et journals, CCC, journée provinciale de l'éducation, conférences cardiologiques ⁸	1 CEU par heure avec des documents justificatifs
2e	Événements d'éducation publique - planification/participation	1 CEU par heure/max 5 par an
2f	Enseignements ⁹	1 CEU par heure/max 5 par an

Section 3: *Services professionnels* – Relatif à la participation, présence et représentation des membres des comités des conseils administratif nationaux et provinciaux, dans tous ses aspects.

3a	Appartenance et participation dans les réunions du conseil d'administratif provincial et de la SCTC	1 CEU par heure/max 5 par an
3b	SCTC / Membre du comité provincial ad Hoc ou président du comité	2 CEU par comité
3c	Participation aux assemblé general provincial et celle de la SCTC.	2.5 CEUs par AGA
3d	Sondages approuvés par le conseil administratif de la SCTC / projets / sondages de NOCP	jusqu'à 5 CEUs par sondages
3e	Soumission pour le bulletin provincial/national	2 CEUs



Society Canadienne des Technologues en Cardiologie

*** S'il vous plaît de consulter la deuxième page pour des clarifications**

Directives standard des CEUs

1. Le 1er janvier de chaque année, tous les membres du SCTC doivent avoir téléchargé 10 CEUs sur leur profil de membre.
2. Les membres seront audités par la comit e CEU de la SCTC pour s'assurer qu'ils sont en r gle.
3. Seules les CEUs accumul es et soumises au cours de l'ann e en cours seront accept es. Aucun report de CEUs n'est autoris .
4. La documentation doit accompagner toutes les soumissions des CEUs. Les membres sont responsables de conserver les originaux de tous les documents en cas de divergence.
5. Chaque soumission doit  tre li e   la cardiologie et non   une sp cification des exigences de votre emploi.
6. Les cours officiels doivent provenir d'un programme accr dit  et doivent  tre li s   la cardiologie.
7. Les pr cepteurs doivent appartenir   un programme accr dit .
8. Les opportunit s d'apprentissage (2d) doivent inclure un certificat de participation ou un r sum   crit de 300   500 mots d crivant ce qui a  t  appris.
9. Les CEUs pour l'enseignement (2F) ne seront pas attribu es si vous  tes r mun r  en tant qu'instructeur d'un  tablissement scolaire. Ils doivent  tre accumul s pour enseigner/instruire un groupe de 3 ou plus, pendant les heures de travail ou faire du b n volat apr s les heures.

Appendix

- CCC – Canadian Cardiovascular Congress
- IBHRE – International Board of Heart Rhythm Examiner
- ARDMS – American Registry for Diagnostic Medical Sonography
- CARDUP – Canadian Association of Registered Diagnostic Ultrasound Professionals
- CVT – Cardiovascular Technology

***** Les membres qui n'ont pas rempli et t l charg  les 10 CEUs requises avant la fin de chaque ann e seront consid r s comme « non en r gle ». Ils seront condamn s   une amende de 50 \$ et devront satisfaire les exigences des CEU conform ment   la politique de r int gration de la SCTC.**